

Axe 2-12.3 Action spécifique proposée par un pharmacien : AFGSU 2 et renouvellement

Type d'action :

Action Libre ou spécifique

Critères de validation de l'action :

Organisme habilité à former à l'AFGSU 2 et à assurer son renouvellement

Périodicité :

1 maximum par période de certification

Catalogue :

Site CNP Pharmacie

Labellisation :

Labellisation de fait

Traçabilité de l'action et SI :

- Télécharger sur le site de la certification l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou l'attestation de renouvellement

Références de l'action :

- HAS :

- Réglementaire :

[Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC no 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé](#)

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030084493>

- Autres :